

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 AVRIL 2023**

Conseillers en exercice : 28/

Conseillers présents : 22/

Conseillers votants : 28/

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Lotterie, Président.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/ M.M: J. GAMBRO/ G. PIEDFERT / L.VERGNAUD / /J-C. CHAUSSADE/ M.PILET/ M. COUSTILLAS/ S.QUIVIGER/ JP. LOTTERIE/ G. HAERRIG/A. WILLIAMS/V.LECONTE/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT/ F.SALAT/ /J-L.ROUSSEAU/G.ELIZABETH/ B.CABIROL/ V.CAMPANERUTTO/J. JALARIN/ R. ROUILLER arrivée à 18h45/S. GOULARD MASSE arrivée 19 h.

VOTE PAR PROCURATION:

M. S. COUSTILLAS : Procuration à M. L.VERGNAUD

Mme C. POUPARD : Procuration à M J-C. CHAUSSADE

Mme L.LAGOUBIE/ Procuration à M. F. SALAT

M.F.PARROT Procuration à M. G. ELIZABETH

Mme J.BONNEFON DUHARD Procuration à M. J-L. ROUSSEAU

M. D. LECONTE Procuration à Mme V.CAMPANERUTTO

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/M.Mme S. COUSTILLAS/ C. POUPARD /J.BONNEFON DUHARD/ L.LAGOUBIE/F.PARROT/D.LECONTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE

Observations :

M. J-L. Rousseau indique avoir précisé lors du dernier conseil que le ratio était < à 1 alors que cette indication n'apparaît dans le PV et demande à ce que cela soit rectifié.

M. J-P. Lotterie informe M. J-L. Rousseau que cela sera rectifié.

Approbation du Conseil Communautaire du 16 Mars 2023.

ORDRE DU JOUR

- 1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022.
- 2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGT PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022.
- 3- PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022
- 4- TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX POUR L'ANN2E 2023.
- 5- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : VOTE DU TAUX POUR L'ANNEE 2023.
- 6- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2023.
- 7- DESIGNATION DES DELEGUES DU COLLEGE PUBLIC DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER POUR LA PERIODE 2021-2027 (SYNDICAT DU PAYS DE L'ISLE).
- 8-DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE 3 ELUS.
- 9- DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT.
- 10-APPROBATION DES STATUTS DE L'ATD 24
- 11-DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL.
- 12-APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL AU LIEU-DIT LE PARDOULET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTPON.

Observations :

- M. Lotterie rappelle quelques grands principes de la comptabilité publique et plus spéciquement la séparation ordonnateur/comptable
- M. Piedfert indique que les indemnités versées au comptable n'existent plus.
- M. Rousseau demande ce que signifie les opérations d'ordre.
- M. Lotterie précise qu'il s'agit d'opérations neutres financièrement (Dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement)

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022

• COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

• COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

•

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE RURAL ST BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ST BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE ATELIER DE LA REUSSITE**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

**COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE CRECHE DE MONTPON-
MENESTEROL**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

**2-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES 2022**

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	8 235 755,31	9 315 012,41	1 079 257,10	273 262,15	1 352 519,25
I	2 332 656,51	2 369 342,73	36 686,22	- 813,51	35 872,71
					1 388 391,96
Restes à réaliser 2022					
D	1 299 723,66				
R	534 757,61				
T	-	764 966,05		RESULTATS 2022	623 425,91

Observations :

-M.J-L Rousseau : Pourquoi les résultats de 2021 apparaissent.

-M ; J-P Lotterie : Il s'agit des comptes de l'exercice N-1 qui intègre les résultats de l'exercice N-2.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	294 947,40	306 665,01	11 717,61	4 946,27	16 663,88
I	14 059,54	42 185,86	28 126,32	- 39 807,66	- 11 681,34
					4 982,54
Restes à réaliser 2022					
D		2 826,00			
R		-			
T	-	2 826,00		RESULTATS 2022	2 156,54

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultats total
F	74 061,20	75 831,88	1 770,68	4 674,51	6 445,19
I	-	208,00	208,00	2 608,18	2 816,18
					9 261,37
Restes à réaliser 2022					
D		2 874,00			
R		958,00			
T	-	1 916,00		RESULTATS 2022	7 345,37

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS
DU VOYAGE**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	30 348,24	64 442,68	34 094,44	11 729,83	45 824,27
I	41 007,34	14 030,61	- 26 976,73	- 11 235,64	- 38 212,37
					7 611,90
Restes à réaliser 2022					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2022	7 611,90

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT
SCOLAIRE**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultats total
F	74 402,27	38 505,76	- 35 896,51	- 10 182,37	- 46 078,88
I	3 142,86	29 719,72	26 576,86	59 420,29	85 997,15
					39 918,27
Restes à réaliser 2022					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2022	39 918,27

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE RURAL ST BARTHELEMY**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultats total
F	22 541,89	21 861,26	- 680,63	3 419,14	2 738,51
I	13 072,80	18 939,11	5 866,31	6 122,35	11 988,66
					14 727,17
Restes à réaliser 2022					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2022	14 727,17

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultats total
F	3 547,90	-	- 3 547,90	15 363,27	11 815,37
I	-	-	-	5 625,69	5 625,69
					17 441,06
Restes à réaliser 2022					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2022	17 441,06

Observations :

-M.G. Piedfert : Il n'y a pas de recettes ?

-M ; J-P Lotterie : Non dans la mesure où il s'agit d'une DSP qui a été consentie.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ATELIER DE LA REUSSITE**

ATELIER DE LA REUSSITE					
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	32 635,12	43 875,09	11 239,97	924,78	12 164,75
I	19 164,00	20 152,16	988,16	- 13 310,16	- 12 322,00
					- 157,25
Restes à réaliser 2022					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2022	- 157,25

Délibération adoptée à l'unanimité

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CRECHE DE MONTPON
MENESTEROL**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	319 722,76	379 606,65	59 883,89	7 290,30	67 174,19
I	16 568,03	18 966,56	2 398,53	794,96	3 193,49
					70 367,68
Restes à réaliser 2022					
D					
R					
T	-	2 256,28		RESULTATS 2022	68 111,40

2 / **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4/ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

3-PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 202

BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2022 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	8 235 755,31	9 315 012,41	1 079 257,10	273 262,15	1 352 519,25
I	2 332 656,51	2 369 342,73	36 686,22	- 813,51	35 872,71
					1 388 391,96
Restes à réaliser 2022					
D	1 299 723,66				
R	534 757,61				
T	-	764 966,05		RESULTATS 2022	623 425,91

Avec la clôture du budget annexe Atelier de la Réussite il convient d'intégrer au budget principal le résultat 2022 de ce budget annexe soit :

INTEGRATION ATELIER DE LA REUSSITE					
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	32 635,12	43 875,09	11 239,97	924,78	12 164,75
I	19 164,00	20 152,16	988,16	- 13 310,16	- 12 322,00
					- 157,25
			RESULTATS 2022 GLOBAL		623 268,66

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du **Budget Principal Isle Double Landais**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		741 415,34
Solde de la Section de Fonctionnement		1 364 684,00
Affectation	RI 001	23 550,71
	RI 1068	741 415,34
	RF 002	623 268,66

Délibération adoptée à l'unanimité

CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

Le Compte Administratif 2022 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2021	Résultat total
F	294 947,40	306 665,01	11 717,61	4 946,27	16 663,88
I	14 059,54	42 185,86	28 126,32	- 39 807,66	- 11 681,34
					4 982,54
Restes à réaliser 2022					
D		2 826,00			
R		-			
T	-	2 826,00		RESULTATS 2022	2 156,54

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du **Budget Annexe du Centre de loisirs de Montpon,**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		14 507,34
Solde de la Section de Fonctionnement		16 663,88
Affectation	DI 001	11 681,34
	RI 1068	14 507,34
	RF 002	2 156,54

Délibération adoptée à l'unanimité